

Conférence de presse**Mise en œuvre**

Vendredi 29 mai 2015

Seul le discours prononcé fait foi.

Une mise en œuvre tenant compte de leurs besoins est cruciale pour les entreprises

Heinz Karrer, président d'eonomiesuisse

Mesdames, Messieurs,

Le 8 janvier, nous avons présenté, conjointement avec l'Union patronale, scienceindustries et Swissmem nos propositions en vue de la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse ». La situation de départ est inchangée. Les milieux politiques et économiques ont compris que la population souhaite une sensible diminution de l'immigration. Cependant, on ignore toujours quels changements le vote du 9 février 2014 amènera dans notre pays à long terme. Entre-temps, nous savons comment le Conseil fédéral compte relever le défi. La procédure de consultation relative à son projet s'est achevée hier. C'est la raison pour laquelle nous prenons position aujourd'hui et vous présentons notre position et les éléments qui sont importants pour nous dans le détail. Pour ma part, je vous exposerai, au nom des membres d'eonomiesuisse, les propositions générales relatives au projet soumis en consultation et préciserai notre modèle de clause de sauvegarde. Ensuite, je passerai la parole à Valentin Vogt qui abordera des questions spécifiques concernant le marché du travail. Ivan Slatkine, président de la FER Genève et entrepreneur, se penchera sur les besoins spécifiques de la Suisse romande et Jean-Marc Demierre, directeur d'ADV Constructions SA, montrera l'importance, pour son entreprise, d'une mise en œuvre de l'initiative tenant compte des besoins des entreprises.

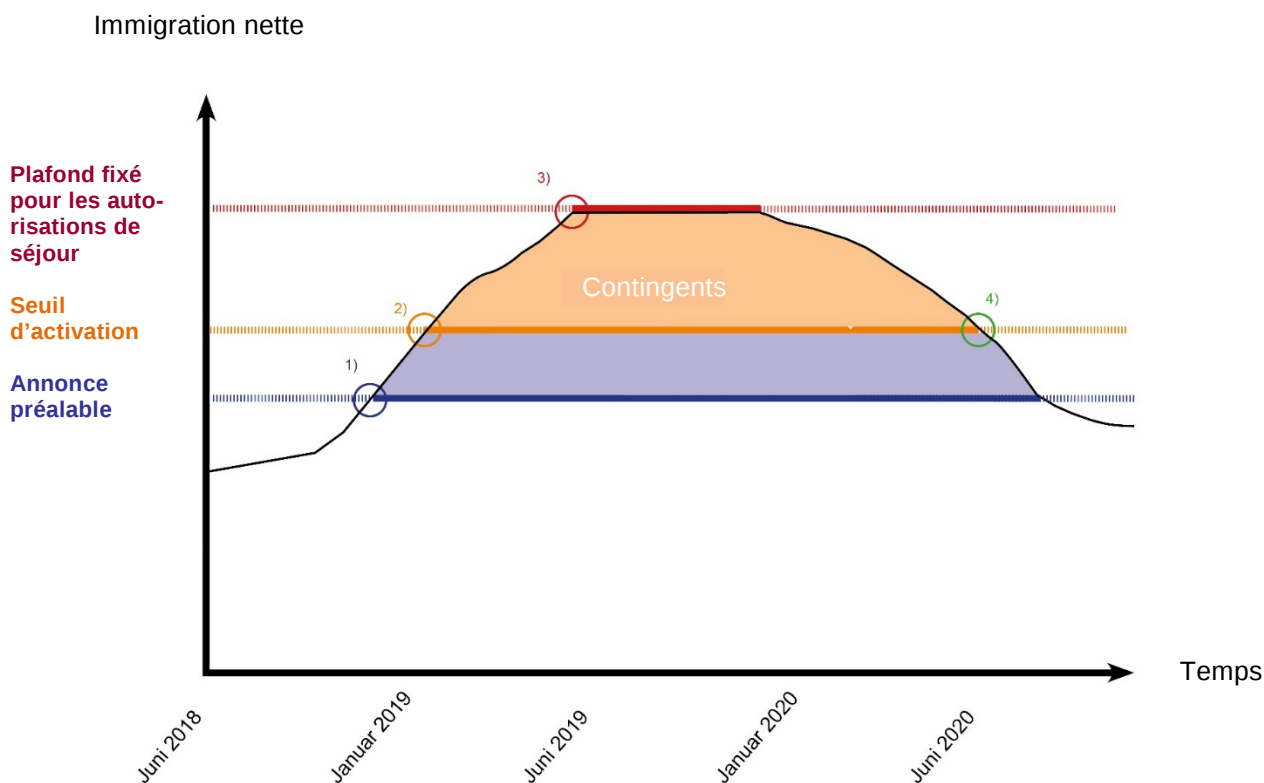
Notre pays et plus particulièrement notre économie sont confrontés à des défis de taille. Le franc fort en est un, cela ne fait pas de doute. La branche MEM a annoncé la semaine dernière dans un communiqué de presse qu'une entreprise membre sur trois s'attend à un résultat négatif cette année. Les entreprises suisses ont plus que jamais besoin de bonnes conditions-cadre, et surtout de sécurité en matière de planification et de stabilité. Cela vaut notamment pour la politique économique extérieure. Une interconnexion étroite au niveau international est vitale pour la Suisse en tant que nation exportatrice et économie axée sur l'innovation. Les inquiétudes concernant la place économique suisse ressortent clairement d'une enquête menée auprès de nos membres ce printemps. Ainsi, près de 90 % des entreprises ayant participé à l'enquête ont indiqué qu'elles s'attendent à ce que la mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse » ait des conséquences négatives sur l'attrait de la place économique suisse.

Comme annoncé en janvier, les milieux économiques ont deux objectifs en ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative : premièrement, elle doit tenir compte des besoins de l'économie et, deuxième-

ment, elle ne doit pas menacer la voie bilatérale. Ces objectifs ne tombent pas du ciel, ils correspondent à l'article constitutionnel.

S'appuyant sur des consultations étroites de nos membres et après le refus de l'initiative Ecopop, où le peuple a rejeté nettement une réglementation rigide de l'immigration, l'économie suisse rejette le projet de mise en œuvre inflexible du Conseil fédéral. Celui-ci est plus restrictif que la Constitution, car il ne tient pas compte, en aucune façon, des intérêts de l'économie en général qui sont pourtant mentionnés explicitement. Nous le regrettons vivement et appelons les milieux politiques à prendre en considération les besoins de l'économie. Nous lançons cet appel notamment parce que les entreprises ont toujours confiance dans la politique pour trouver une bonne solution en vue de la mise en œuvre. Cela ressort aussi de notre enquête.

Afin d'atteindre les objectifs de la « compatibilité avec les besoins de l'économie » et du « maintien de la voie bilatérale », nous avons présenté, le 8 janvier dernier, notre idée d'une clause de sauvegarde. Les nombreuses discussions menées avec nos membres, mais aussi avec des personnalités politiques, depuis la conférence de presse de janvier, ont montré que ce modèle bénéficie d'un soutien colossal. Nous l'avons donc peaufiné. L'organisation attache une grande importance à l'obtention d'un consensus aussi large que possible sur ce thème difficile. Au cours de ces derniers mois, l'UE a indiqué clairement qu'elle n'accepterait pas des contingents permanents ni la préférence nationale. Toutefois, des clauses de sauvegarde existent au sein de l'UE et ont fait leurs preuves. Il n'y a aucune garantie de succès, mais cette approche est plus prometteuse qu'une mise en œuvre stricte avec des contingents. Permettez-moi de vous présenter encore une fois le mécanisme, graphique à l'appui.



Dans notre projet, nous proposons que le Conseil fédéral fixe chaque année un plafond par voie d'ordonnance. Sur le graphique, vous voyez comment l'immigration pourrait être pilotée. En temps normal, les citoyens de l'UE/AELE bénéficient de la libre circulation totale des personnes. Dès que l'immigration atteint un niveau critique, la Confédération effectue une annonce préalable. Si l'immigration continue d'augmenter, des contingents temporaires sont introduits à partir du seuil d'activation. Ce n'est que lorsque le plafond défini est atteint que l'immigration est effectivement gelée. Alors l'immigration en Suisse est possible à condition que des personnes émigrent. Aussitôt que la situation se détend, on restaure la libre circulation des personnes.

Le mécanisme que je viens de vous décrire s'appliquerait aux citoyens de l'UE/AELE. Pour les travailleurs originaires d'États tiers, nous maintenons le système de contingents actuels. Nous perpétons donc un système dual. Dans l'intérêt d'une solution pragmatique et en raison des différences d'une région frontalière à l'autre, les frontaliers doivent être totalement exclus des contingents, même si des réglementations spéciales restent envisageables pour certains cantons. Cela concerne également les personnes au titre d'un permis de séjour de courte durée. Le projet du Conseil fédéral en ce qui les concerne va également au-delà de l'objectif, puisqu'il propose une réglementation beaucoup plus stricte que l'article constitutionnel ne le demande.

Une fois que les contingents devront s'appliquer, selon quels critères seront-ils définis et répartis ? L'économiesuisse a défini des paramètres pour cela. Aux yeux des milieux économiques, il est important que les qualifications professionnelles et la valeur créée soient prises en compte lors de la répartition des contingents. Parallèlement, nous demandons aussi que des organisations privées aient la priorité. L'État doit, au contraire, viser une croissance zéro de ses effectifs. Ensuite seulement, il pourrait embaucher des travailleurs venus de l'étranger. Nous demandons, par ailleurs, des processus administratifs efficaces, la sécurité juridique et la prévisibilité pour les entreprises. Un délai de transition clairement défini et une information précoce de la part des autorités est importante pour éviter de provoquer un choc sur le marché du travail. La répartition effective des contingents serait décidée au niveau régional en collaboration avec les cantons, lesquels tiennent un rôle central dans le système. Enfin, et cela est important pour l'économie dans son ensemble, la préférence nationale doit être mise en œuvre de manière pragmatique. Nous soutenons la proposition soumise en consultation, selon laquelle la préférence nationale est prise en considération au moment de fixer l'immigration maximale. En outre, il nous semble important de prévoir des mesures d'accompagnement taillées sur mesure dans les domaines de l'immigration en provenance d'États tiers et de l'asile, pour compléter la politique migratoire. Cela comprend par exemple la conclusion de conventions d'intégration en cas de regroupement familial pour des personnes originaires d'États tiers ou une amélioration et accélération des procédures dans le domaine de l'asile.

En janvier, nous vous avons présenté la clause de sauvegarde ainsi que deux autres piliers de la solution élaborée par nos soins. L'objectif reste que la clause de sauvegarde ne doive pas être invoquée du tout, dès lors que des mesures de politique interne permettent de juguler automatiquement la demande de main-d'œuvre étrangère et donc l'immigration.

Je cède maintenant la parole à M. Valentin Vogt qui va vous présenter les détails techniques et les demandes concrètes de l'Union patronale suisse à l'égard du projet du Conseil fédéral en vue de la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse ».